

# REGLEMENT « Le Tourbillon de la Madeleine » 2017

## ORGANISATION

L'association **UltrAmical 86**, dénommée ci-après l'Organisateur, organise Le Tourbillon de la Madeleine le 13 mai 2017.

## EPREUVES

« Le Tourbillon de la Madeleine » est une course horaire de trois heures sur un circuit fermé d'environ 1,5km au stade de La Madeleine à Poitiers et à ses alentours immédiats à courir en « Solo » ou en relais par équipes de 3 compétiteurs.

Le départ est fixé le 13 mai 2017 à 15h.

Cette course se déroule à allure libre dans un temps limité.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir un certificat médical d'aptitude à la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date de la course (soit postérieur au 14 mai 2016) ou une licence sportive FFA, FFTRI ou autre mentionnant l'aptitude à la course à pied hors stade en compétition et en cours de validité.

## INSCRIPTION

Les inscriptions sont limitées à 150 coureurs ou équipes (ex : 100 solos + 50 équipes ou 50 solos + 100 équipes ou ...).

Inscriptions uniquement sur papier en imprimant le bulletin sur le site internet de la course et renvoyé accompagné du ou des certificats médicaux ou copie de licence et d'un chèque à l'adresse de l'association : <http://ultramical86.net/le-tourbillon-de-la-madeleine-2017/>

**Tout dossier incomplet sera rejeté sans appel !!!** Il appartiendra à chacun de vérifier son inscription sur le site internet de l'organisation. Comptez un maximum de 10 à 15 jours après votre envoi.

Droits d'engagement : Solo : 10€      Equipe : 30€

## PARTICIPATION

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, née avant le 14 mai 1999 (catégories junior à vétérans), licenciée ou non.

## EQUIPEMENT

**Les bâtons sont interdits !**

## DOSSARD

Remise des dossards au stade de la Madeleine à partir de 13h30 sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course (les sponsors doivent être visibles).

## **SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

## **ABANDON**

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de pointage. Celui ci invalide définitivement son dossard.

## **PENALISATION – DISQUALIFICATION**

En s'inscrivant à cette course, les coureurs s'engagent à :

- accepter l'intégralité du présent règlement,
- respecter l'environnement traversé,
- suivre le parcours,
- ne pas jeter de déchets sur le parcours,
- porter le dossard devant et intégralement visible durant la totalité de l'épreuve,
- se soumettre au contrôle anti dopage,
- respect des bénévoles,
- fairplay envers les autres concurrents,
- porter secours aux autres concurrents,

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une pénalité ou une disqualification immédiate décidée par le Jury de l'Épreuve, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## **JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS**

Il est composé par :

- le comité d'organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

## **MODIFICATIONS DU PARCOURS, DU REGLEMENT ET ANNULATION DE LA COURSE :**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, cas de force majeure, ou de décision administrative, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course ou de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Dans l'intérêt des coureurs nous nous gardons le droit de modifier le présent règlement jusqu'à la veille de la course.

## **ASSURANCE/RESPONSABILITE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et **il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.**

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon, de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dérogée.

### **DEROULEMENT DE LA COURSE**

15h : Départ, les compétiteurs auront à couvrir deux tours de stade avant de s'élancer sur le reste du circuit.

Pour les équipes : Le relai devra s'effectuer dans la zone dédiée (sur la piste du stade près des vestiaires), donc interdit en tout autre endroit du circuit.

18h : Fin de la course ! Mais chacun devra terminer le tour de circuit commencé !!! Ainsi la course prendra fin pour chacun un peu au-delà des trois heures de course, quand le coureur terminera son tour.

Un poste de ravitaillement des coureurs sera disposé sur le circuit au niveau du stade.

### **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Solo : Sont récompensés les trois premières féminines et les trois premiers masculins au scratch.

Equipes : Sont récompensés la première équipe Masculine, Féminine et Mixte.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

### **DOUCHES**

Des douches du stade de la Madeleine seront mises à disposition des compétiteurs.

### **DROITS**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ainsi que la diffusion à la presse, à nos sponsors et partenaire, à la FFA et sur notre site des résultats nominatifs.

L'inscription aux épreuves implique l'acceptation du règlement et la diffusion des résultats nominatifs.